

clap

numéro 43 - 3€
novembre 2016

éditorial



Nous faire entendre, peser, c'est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Peut-être l'aurez-vous remarqué aussi, le MEDEF, on ne l'entend plus... et pour cause ! Ils n'ont même plus besoin de demander pour être exaucés. Loi travail, pacte de compétitivité, depuis 2013, l'État a reversé 48 milliards d'euros aux entreprises, grâce au dispositif crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (*CICE*), pour quels résultats ?

Mais ça ne suffit pas, le compte n'y est pas. Il faut porter un coup définitif aux organisations des salarié(e)s qui essaient encore dans ce contexte de promouvoir une autre vision du travail, de son coût, de sa durée, celles qui ferraillent et continueront de ferrailler **contre la Loi travail**.

Et à quelques mois d'élections importantes pour l'avenir de notre pays, certains y vont d'un chant sinistre sur le thème : moins de droits, toujours moins pour les salariés de ce pays... pour les malades, pour "les vieux".

Il va sans dire que dans ce contexte, nous avons toutes et tous une responsabilité particulière à nous faire entendre.

Un moment particulier nous attend entre le 30 décembre et le 13 janvier prochain. Ce moment c'est celui où, certains d'entre vous, s'ils sont inscrits sur les listes électorales Très Petites Entreprises, devront voter pour désigner l'organisation syndicale la mieux à même de **défendre** leurs intérêts et de les représenter.

Pour le SPIAC, pour la CGT, ce vote ne sera pas sans incidence puisque c'est lui qui va déterminer la mesure de la **représentativité** de notre organisation dans : le cinéma, la production audiovisuelle, la production de films d'animation, la prestation technique, partout où il est question de négociations. Cette mesure de la représentativité ça veut dire aussi des moyens financiers pour le syndicat et l'argent, nous le savons, c'est le nerf de la guerre.

Le score que nous réalisons en lors des premières élections en 2012 n'était clairement pas en faveur de notre organisation. Pire encore, dans des secteurs où pourtant notre syndicat donnait le meilleur, pour faire avancer nos revendications, ainsi, dans la production audiovisuelle nous étions derrière le SNTPT et même derrière la CFDT, dans la production cinématographique nous étions très largement derrière le SNTPT.

Certes, on peut évoquer le faible taux de participation, on peut aussi arguer des campagnes conduites par la CFDT pour signer dans chacune des entreprises où sont organisées des élections des protocoles électoraux, et il est toujours moins risqué pour un salarié de se mettre sur une liste CFDT plutôt que sur une liste CGT. Bien-sûr il y a mille raisons pour expliquer notre défaite, mais il doit en être **autrement en 2016/2017**.

C'est de la responsabilité de l'ensemble de notre organisation, de chacun de ses adhérents, pour continuer d'exister, nous devons être plus représentatifs que nous le sommes. Pour l'être plus **il faut voter et inviter à voter CGT aux élections TPE.**

CONTEXTUALISATION

*ELECTIONS TPE, CHAMP CONVENTIONNEL, ET MAINTIEN DES AVANCÉES DES CONVENTIONS COLLECTIVES
DANS LE CINÉMA, DANS LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE, DANS LE FILM D'ANIMATION,
DANS LA PRESTATION TECHNIQUE.*

**Pour nous défendre, nous aurons, nous avons besoin d'un syndicat CGT puissant,
très largement représentatif et qui peut riposter...**

Peut-être vous allez penser que le syndicat se répète, mais il est de la première importance, dans nos secteurs, que le **SPIAC** et donc la CGT se maintienne à une meilleure place en termes de représentativité, voire qu'il soit porté à la première place.

* Pourquoi ?

Vous avez participé, au cours des années et des mois qui ont précédé aux **différentes batailles** conduites par le syndicat. La première de ces luttes, conduite avec vous, permet l'obtention d'une Convention collective dans la production audiovisuelle. Cette Convention a vu le jour grâce à une grève suivie dans le téléfilm durant plusieurs semaines. Avant l'extension de la Convention collective de la production cinéma, la Convention audiovisuelle était la mieux disante du secteur et de très loin quant aux salaires. Au-delà du recours exercé par le SNTPCT, pour faire exploser ces garanties conventionnelles, l'essentiel du texte reste en œuvre et doit nous servir d'appui. Les incantations solennelles à l'intention des employeurs, comme on peut en lire actuellement, ne seront pas de nature seules à consolider les acquis conventionnels.

Dans le cinéma, la bataille fut rude et vous le savez... les **garanties restent à parfaire**, certaines fonctions doivent être revalorisées, certaines garanties améliorées, le dispositif des films sous-financés soulève beaucoup de questions.

Dans le film d'animation, doté d'une Convention depuis 2004, grâce à la concurrence syndicale, enfin c'est ce qu'on peut lire ici ou là encore, la situation est un peu différente. **Parti de très bas**, dans la quasi indifférence des très jeunes salariés du secteur, ce texte, qui fait l'objet depuis maintenant plusieurs mois de négociations arides, est en cours d'amélioration.

Dans la prestation technique enfin, si nous n'avons pas signé cette Convention, de **grands dangers** pèsent néanmoins sur elle et sur les conditions de travail dans ce secteur, comme dans les secteurs que nous venons d'évoquer.

■ **D'abord**, il y a la Loi travail. Cette dernière à travers des Accords d'entreprise permet de **remettre en cause** l'essentiel des conventions collectives et notamment la durée, l'organisation du travail et les contreparties, notamment les différentes majorations : heures supplémentaires, travail du dimanche, etc.

■ **Ensuite**, il y a les programmes annoncés. Il ne vous aura pas échappé qu'à travers les différentes annonces programmatiques sont visés : les salariés, les salariés et encore les salariés.

Qu'on se le dise : abandon de la durée légale du travail portée à **48 heures...**, les majorations à **10 %**, retour de la retraite à **65 ans**, fin de l'assurance-maladie telle que nous la connaissions.

Quand nous peinons à améliorer les Conventions existantes, nous allons devoir nous **battre** pour les maintenir.

Cela passera, par exiger ensemble, dans chacun des secteurs que les Accords d'entreprise ne puissent déroger aux règles conventionnelles à travers la détermination d'un "ordre public conventionnel".

Avec la CFDT, qui a soutenu l'idée même de la Loi travail et qui clame à qui veut l'entendre que c'est une avancée... la partie est loin d'être gagnée. Dans cette bataille, nous aurons besoin de **Toutes et Tous**, et surtout d'un SPIAC qui pèse en termes de représentativité syndicale.

Le moment est venu pour les salarié(e)s de nos secteurs de prendre part aux prochains débats autour du travail, de sa valeur, parce que nos conditions de travail, de salaires, ne sont jamais complètement éloignées de la qualité des programmes cinématographiques et de télévision que auxquels nous participons.

LE SPIAC EN QUELQUES MOTS

À l'usage de celles et ceux qui nous rejoignent... et des autres.

Le Syndicat des Professionnels de l'Industrie de l'Audiovisuel et du Cinéma est le résultat d'une fusion, intervenue en 2012, entre le SGTIF (*le Syndicat Général des Travailleurs de l'Industrie du Film*) et le SNTR (*le Syndicat National des Techniciens Réalisateurs C.G.T.*).

Le SPIAC est adhérent de la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle.

POURQUOI LA CGT ?

Le syndicalisme dans le cinéma est né avec la Cgt dans les années 30, les premiers à se syndiquer furent les ouvriers du film, son développement dans l'audiovisuel, la prestation technique, le film d'animation correspond à l'évolution qui court de l'histoire du cinéma vers l'audiovisuel tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le SPIAC est animé par des bénévoles, professionnel(le)s des métiers du cinéma, de l'audiovisuel, de la prestation technique et du film d'animation. Un salarié, le délégué général actuel assiste le Conseil national.

Le Congrès du SPIAC a lieu tous les trois ans, le Congrès élit un Conseil national, composé d'une quinzaine de personnes, toutes bénévoles, lors du premier Conseil, celui-ci élit à son tour un bureau du syndicat composé de : deux ou trois Secrétaires généraux, deux Trésorier(e)s, une Commission financière de contrôle qui veille à l'utilisation des fonds du syndicat.

Pour toutes les questions qui engagent durablement

les conditions de salaires, de travail des professionnels qu'il représente, le syndicat réunit une Assemblée générale des Adhérent(e)s. Jamais la direction nationale du syndicat n'a signé une Convention collective par exemple sans la convocation d'une Assemblée générale. C'est un gage de démocratie auquel nous sommes attachés.

Au-delà des instances précédemment décrites, le syndicat participe à la vie institutionnelle de nos métiers : Centre Nationale de la Cinématographie et de l'Image animée (CNC), AFDAS (*organisme de formation des métiers du spectacle*), AUDIENS (*organisme de gestion des retraites, des régimes de prévoyance et de santé*), CPNEF-AV (*Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'audiovisuel*). Le SPIAC intervient également dans les instances internationales en qualité d'adhérent de l'UNI-Global Union au niveau mondial et de l'Uni Europa au niveau européen.

Le SPIAC intervient également dans les instances internationales

LES MOYENS FINANCIERS DU SPIAC

Le SPIAC a pour ressources, une partie du montant de l'adhésion de ses membres, une part est en effet reversée à notre Fédération et aux instances territoriales de la CGT, et une part dite de l'aide au paritarisme telle qu'elle résulte de l'application des Conventions collectives. Pour information, l'aide au paritarisme est fondé sur la mesure de la représentativité syndicale. C'est dire combien si vous pouvez avoir besoin de nous, nous avons besoin de vous pour continuer à nous défendre collectivement.



ÉLECTIONS TPE

ARTISTES ET TECHNICIENS INTERMITTENTS DU SPECTACLE : APPEL AU MOUVEMENT UNITAIRE À RENFORCER LE VOTE !

Début 2014, il y a trois ans presque jour pour jour, un puissant mouvement unitaire, principalement porté par la Fédération Cgt spectacle et la CIP, a enclenché une **lutte déterminante** pour les droits des artistes et techniciens intermittents du spectacle.

Depuis 2014, nos mobilisations ont permis de suspendre la mise en œuvre du différé prévu par la Convention Unedic, et en 2016, obtenu par une négociation spécifique, l'accord du 28 avril qui efface le cataclysme de 2003.

Mais la lutte a aussi permis d'obtenir la mise en œuvre d'**aides à l'emploi**, alors que les professionnels dans les AG faisaient part de leurs difficultés à vivre de leur métier.

Dans la foulée des "marches pour la culture", nous avons gagné la fin de la baisse du budget du ministère la Culture en matière de sécurité sociale, conjointement avec le collectif des "matermittentes", nous avons pu améliorer l'accès aux **indemnités journalières**, bien au-delà de nos professions, pour tous les salariés à emploi discontinu.

Jusqu'au 13 janvier, les salariés des très petites entreprises (TPE) peuvent voter pour leurs représentants syndicaux, même si les conditions d'organisation du vote (*avoir travaillé en décembre 2015 dans une TPE*) écartent injustement beaucoup d'entre vous.

Ce vote est **crucial** pour déterminer le poids relatif de chaque organisation : même si nous recherchons toujours l'unité la plus large, à commencer avec les organisations qui nous sont proches, comme au cours de la lutte contre la loi Travail, il est essentiel de renforcer le vote Cgt !

- Il nous permet de négocier au mieux chacune des conventions collectives du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.
- Ils déterminent le nombre de nos représentants dans la formation continue, aux prud'hommes, et bien sûr nous donne une représentativité encore plus grande pour la négociation des droits à l'assurance chômage, que ce soit au régime général, comme pour les droits des intermittents du spectacle.



Si certaines organisations tentent de tirer la couverture à elles, au gré parfois de revirements à 180 degrés, objectivement la seule confédération syndicale à avoir **lutté constamment** et obtenu ces nouveaux droits, c'est la Cgt, dans le respect du mouvement unitaire !

POUR DÉFENDRE NOS DROITS, EN CRÉER DE NOUVEAUX, POUR NOS PROFESSIONS COMME POUR LES SALARIÉ(E)S,

VOTONS AVANT LE 13 JANVIER !





LETTRE OUVERTE À TOUS LES SALARIÉS

PERMANENTS ET INTERMITTENTS DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

ÉLECTIONS TPE

**VOTE**

Qui sommes-nous et d'où venons-nous ?

→ Le syndicalisme dans le cinéma et l'audiovisuel s'est d'abord constitué autour des ouvriers du film dans les années 30 qui, à l'époque, travaillaient dans les laboratoires ou dans les studios. Spontanément, ces salariés ont rejoint la Confédération Générale du Travail (CGT), bien conscients que, si lutte il devait y avoir, ce serait avec les salariés de toutes les professions et industries qu'il faudrait se battre. Aujourd'hui, le Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma-CGT, le SPIAC-CGT, est l'aboutissement direct de ces **luttons très anciennes**, mais pourtant plus que jamais d'actualité, et ce à tous les niveaux de négociations.

Que faisons-nous ?

- En tant qu'organisation syndicale **représentant** les ouvriers, techniciens, et personnels administratifs de la production cinématographique, de la production audiovisuelle, des entreprises prestataires techniques, de la production des films d'Animation et de l'édition phonographique :
- nous participons aux négociations des conventions collectives et à toutes leurs instances (*CHSCT, commissions mixtes paritaires, commission de dérogation, commission d'agrément, commissions AFDAS, etc...*) ;
- nous nous **mobilisons** pour l'augmentation des salaires lors des Négociation Annuelles Obligatoires (*NAO*) dans toutes ces conventions, nous ne gagnons pas toujours ;
- nous participons activement à l'élaboration de l'Accord Assurance Chômage des Annexes 8 et 10 comme nous le permet notre adhésion à la Fédération du Spectacle-CGT (*FNSAC-CGT*), en charge de négocier pour la CGT face à la FESAC pour les employeurs de la branche et face au MEDEF au niveau interprofessionnel, et nous avons été moteur dans la **sauvegarde** de notre régime d'assurance-chômage ;
- plus largement, nous prenons part aux batailles au niveau interprofessionnel comme lors des manifestations contre la Loi Travail en manifestant dans la rue mais aussi en décryptant et en informant les salariés des conséquences directes que l'application de telles mesures auront sur nos vies.

Comment et avec qui le faisons-nous ?

→ Malgré la multiplication des fronts sur lesquels nous devons **nous battre** au quotidien, nous n'avons eu de cesse de construire des convergences entre les salariés du secteur. Nos revendications nous les élaborons ensemble, de manière démocratique en dehors et au sein du SPIAC-CGT, par nos **débats** entre salariés, que l'on soit syndiqué ou non, membre d'association ou tout simplement professionnel averti. Notre force de négociation est le reflet direct de notre capacité à nous mobiliser et à proposer des **solutions concrètes** grâce à l'expérience des professionnels en exercice que constituent nos adhérents et, plus largement, nos sympathisants.

Les luttons passées, en cours et à venir.

- Ces convergences ont permis des **avancées**, obtenues grâce au soutien et à la participation de tous, comme ce fut le cas lors de la grève dans le téléfilm en 1999 qui a permis la mise en place de niveaux de salaires obligatoires dans la production audiovisuelle dès 2000, ou encore lors de la **négociation** âpre et difficile que fut celle de la Convention collective de la production cinématographique de 2005 à 2012, jusqu'à sa signature en 2013.
- Mais **la lutte n'est jamais finie** pour autant, comme l'actualité immédiate le prouve :
- dans le secteur de l'**Animation** nous avons vu une mobilisation sans précédent des professionnels et des étudiants qui ont su se mobiliser massivement lors des récentes négociations sur l'assurance chômage et la convention de l'animation, élan que nous encourageons et n'hésiterons pas à soutenir dans les mois qui suivent ;
- dans le secteur de la **production cinématographique**, la réforme du barème d'agrément CNC censée permettre une relocalisation des films en France suscite critiques et interrogations, et nécessite aujourd'hui encore des ajustements avant toute mise en oeuvre ;





- toujours dans le secteur de la production cinématographique, nous sommes en ce moment même **en procès** contre les producteurs de cinéma qui abusent de leur pouvoir en commission de dérogation en attribuant des dérogations Annexe 3 comme bon leur semble, sans tenir compte du vote du collège salarié, de même **nous menons bataille** avec les professionnels concernés pour mettre les listes et les définitions de fonction de la convention en adéquation avec nos pratiques de travail.
- dans le secteur de la prestation technique, l'application récente par Pôle Emploi de la certification sociale, certification mise en place par la F3C-CFDT, a pour effet de comptabiliser les heures des techniciens au régime général de l'Assurance chômage dans le cas où l'entreprise prestataire n'aurait pas cette certification, entraînant des basculements de techniciens de l'Annexe 8 vers le Régime Général. Cet effet est suspendu jusqu'à fin décembre suite à notre demande de moratoire mais dès janvier 2017 le problème se reposera et la **bataille continue** sur la question;
- dans le secteur de la production audiovisuelle, il faudra ni plus ni moins renégocier toute la grille des salaires de la Convention de la production audiovisuelle suite à son annulation devant la Cour d'appel de Paris (*suite à un recours exercé par un syndicat autonome de salariés le SNTPCT...*).

Quels sont les sens du vote CGT ?

- Les attaques portées à nos organisations CGT ces derniers mois stigmatisent les combats portés par tous nos syndicats et fédérations CGT dans le but affiché d'**affaiblir le syndicalisme** de lutte et de masse que nous revendiquons.
- Au moment où vous êtes invités à exprimer votre soutien à l'organisation syndicale qui vous correspond le mieux à travers les élections TPE, nous vous appelons à nous renouveler votre soutien et à nous rejoindre. La confiance que vous nous accorderez est importante pour nous tous en nous permettant d'être **massivement représentatifs** convention par convention et au final dans toute la branche.
- Cette élection est d'autant plus **cruciale** que l'application de la Loi Travail, contre laquelle les syndicats CGT se sont mobilisés pendant plusieurs mois, risque de remettre gravement en cause des textes conventionnels. Certes ces textes sont à améliorer, mais ils sont pour l'essentiel le fruit de batailles que nous avons conduites tous ensemble. Il faut ajouter à cela le risque non négligeable qu'occasionneront les **prochaines élections** présidentielles et législatives en 2017 qui verront, à n'en pas douter, une attaque contre le régime d'Assurance chômage, dont les annexes 8 et 10, et contre l'accord de branche sur les annexes négocié avec les employeurs du secteur et imposé au MEDEF grâce à la mobilisation des intermittents du spectacle, comme le laisse malheureusement présager la course au moins disant social que se livrent nombre de candidats.
- Notre modèle social hérité des luttes de ceux qui nous ont précédés, continue de faire l'objet de toutes les attaques, alors oui, avec notre confédération, nous continuerons à le **défendre** dans la rue comme dans les négociations.

6

CONTRE LA LOI TRAVAIL ET SES DÉCRETS D'APPLICATION, SECTEUR PAR SECTEUR, ENTERPRISE PAR ENTERPRISE, NOUS DÉFENDRONS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

- Avec nos camarades de la Fédération CGT du spectacle nous continuerons la bataille pour préserver notre régime spécifique d'assurance chômage et les annexes spectacle comme les droits de tous les privés d'emploi.
- Certes le monde du travail, le travail lui-même est en profondes mutations dans nos secteurs comme ailleurs, mais cela ne doit pas se faire au détriment des salariés, alors voter CGT, c'est voter pour la défense de nos acquis et la conquête de droits nouveaux.

Nous continuerons de lutter ensemble, et les professionnel(e)s du cinéma et de l'audiovisuel que nous sommes et que nous représentons savent que nous sommes attachés à à faire ce que nous disons, et à dire ce que nous faisons, pour vivre de nos métiers. Comme en attestent les niveaux de rémunérations.

En votant pour la CGT Spectacle, vous votez pour le Spiac-CGT, alors :

Votons.

Votons CGT Spectacle.

Votons SPIAC-CGT.

Le Conseil National du SPIAC-CGT



clap

Rédaction : SPIAC-CGT
14/16, rue des Lilas · 75019 Paris
Tél : 01 42 00 48 49
Fax : 01 42 40 90 20
Email : orga@spiac-cgt.org
adhesion@spiac-cgt.org
Web : www.spiac-cgt.org

Depuis de nombreuses années, et grâce au soutien de chacun d'entre nous, notre organisation syndicale est engagée dans la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

Notre organisation syndicale est composée de techniciennes et techniciens qui assurent bénévolement son existence.

Accroître le nombre de nos adhérents nous permet d'assurer une meilleure représentativité des salariés, d'améliorer le rapport de force que nous nous devons d'entretenir avec les chambres patronales, l'Etat et les Collectivités, particulièrement en ces temps (difficiles) de négociation de nos nouvelles conventions collectives, en ces temps de réductions budgétaires drastiques tout azimut, avec abandon de la notion même de politique culturelle.

En outre, le montant de nos cotisations offre les moyens d'une information plus large et permet de faire face aux dépenses liées à notre activité syndicale.

Adhérer ou soutenir le SPIAC-CGT, y compris financièrement, c'est apporter une pierre à la défense et à la promotion de nos métiers.

N'hésitez pas à nous envoyer (par mail) votre e-mail, adhérents ou sympathisants.



SPIAC-CGT • Bulletin d'adhésion

Nom

Prénom

Adresse

Ville et code postal

Téléphone

e-mail

Age

Profession

Je souhaite adhérer au SPIAC-CGT

Date

Signature

Cotisation annuelle : 1% des revenus imposables, y compris indemnités ASSEDIC et Congés Spectacle.

(pour les impôts, 66% de votre cotisation ou de vos dons peuvent être déduits de votre impôt à payer dans la limite de 1% de vos revenus nets déclarés).

Signalez-nous si vous êtes : cadre, non-cadre, étudiant, retraité, au RMI (*entourez la bonne réponse*), en effet la part reversée à la Fédération du Spectacle et à la Confédération Générale du Travail dépend de votre statut actuel.

Le prélèvement automatique bimestriel ou trimestriel rend moins sensible le versement de la cotisation.

Il assure à la trésorerie du SPIAC une régularité appréciable, il est rapidement modifiable sur simple mail ou appel de votre part. (*adhesion@spiac-cgt.org*).

Si vous avez des problèmes financiers, contactez-nous pour adapter votre cotisation à votre situation.

J'opte pour le prélèvement automatique :

(le formulaire de prélèvement est à signer en haut et en bas, sans oublier de joindre un RIB et d'indiquer la périodicité (2 - 3 - 6 ou 12 mois) des prélèvements, le montant du prélèvement ainsi que le montant mensuel de votre cotisation).

J'envoie un chèque libellé au SPIAC-CGT.

J'indique le montant mensuel de ma cotisation :

Je fais un don au SPIAC-CGT de :

Je désire acquérir une de vos publications :

Le Guide 2008 des droits des salariés intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel (FNSAC) :

15€ + 5€ de frais d'envoi

Renvoyez ce bulletin au Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma -CGT 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS.

Vous recevrez votre carnet d'adhérent ainsi que les timbres correspondant à votre règlement

dès encaissement de votre chèque ou de votre prélèvement automatique.

Pour toute question e-mail : adhesion@spiac-cgt.org ou tel 01 42 00 48 49.



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Artistes et techniciens du spectacle, ayez le réflexe Audiens



INTERNET

Retrouvez tout l'accompagnement Audiens et les contacts utiles sur www.audiens.org Espace « **Particulier / intermittent** »



Application mobile Audiens

Pour consulter vos remboursements santé ou effectuer une prise en charge hospitalière...

PRENDRE SOIN DE VOUS ET PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

Pour le remboursement de vos frais médicaux, pensez à la complémentaire santé dédiée aux intermittents.

Nouveauté 2016 : des prestations en dentaire et optique améliorées, sans augmentation de cotisation.

 **0 173 173 590**

Pour votre visite médicale, le suivi de votre santé au travail ou encore vous informer sur les risques professionnels liés à votre activité :

 **www.cmb-sante.fr**

Pour réaliser un bilan de santé spécifique aux professionnels du spectacle afin de prévenir les pathologies liées à vos métiers :

 **01 84 79 02 79**

PRÉVOYANCE

Pour vous renseigner sur votre couverture, y compris pendant vos périodes d'inactivité, en cas d'incapacité temporaire totale de travail (ITT), d'invalidité 3^e catégorie ou de décès :

 **0 173 173 921**

CONGÉS SPECTACLES

Pour connaître vos droits à une période de congé, vous immatriculer et effectuer votre demande de congé annuel :

 **0 173 173 434**

PRÉPARER VOTRE RETRAITE POUR BIEN LA VIVRE

Pour vous informer, recevoir un relevé de situation dès 35 ans, reconstituer votre carrière, bénéficier d'un entretien information retraite personnalisé à partir de 45 ans...

 **0 173 173 755**

La protection sociale professionnelle **est une création continue**